

Le **lundi 05 septembre deux mille seize** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 29 août 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, Monsieur Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY, Fabien MARTIN, Bruno FLAMENT, Frédéric LOKIETEK, William ALLART,

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

### **Visite du columbarium**

L'ensemble des membres du conseil municipal sont satisfaits de cette réalisation. Ensuite nous avons discuté sur les conditions de mise à disposition, la durée et le prix.

Par manque d'information, l'assemblée n'a pas délibéré.

Monsieur le Maire doit se rapprocher de la commune de saint-tricat pour connaître leurs conditions.

### **FDE modification des statuts**

L'assemblée a émis un avis favorable à l'unanimité.

### **Travaux rue de l'église avenant au marché avec l'entreprise MARMIN TP - approbation du DGD**

A l'unanimité, l'assemblée a accepté un avenant au marché pour travaux supplémentaires d'un montant de 1 558.00 € HT soit 1 869.60 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à payer le solde à l'entreprise soit 4 599.56 €.

L'assemblée a adopté le DGD pour un montant de 39 382.42 € HT soit 47 258.90 € TTC.

### **Travaux de réhabilitation de la rue "Le Bosquet"**

## 8) CONCLUSION GENERALE

L'analyse des offres pondérée par les 3 critères définis dans le règlement de consultation a abouti à un classement final, détaillé ci-dessous :

Classement final :

Offre de base :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| 1- RAMERY T.P. Variante | (91.52 / 100) |
| 2- MARMIN T.P.          | (87.54 / 100) |
| 3- RAMERY T.P.          | (87.29 / 100) |
| 4- EIFFAGE              | (86.93 / 100) |
| 5- COLAS                | (86.20 / 100) |
| 6- S.A. LEFRANCOIS      | (85.43 / 100) |

## CONCLUSION

Vu l'Etude technique du dossier, il est proposé de retenir l'Entreprise **RAMERY T.P.** de **LEULINGHEM BERNES**  
En Solution Variante avec Option, pour un montant **Hors Taxes** de **149 249.74 €** soit **179 099.69 € T.T.C.** et un Délai d'Exécution de **1.90 Mois.**

Adopté à l'unanimité.

### **Information sur le profil de baignade**

Monsieur le Maire a fait un rapport des analyses, la qualité se dégrade à partir du 15 août 2016.

Une réunion avec OTEIS est prévue le mardi 12 septembre 2016.

### **Intercommunalité – information sur la fusion avec ses conséquences**

Monsieur le Maire, considérant que les informations sur le devenir de l'intercommunalité sont officieuses, par conséquent, non publique. Il propose le huis clos.

L'assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Un tour d'horizon a été présenté faisant apparaître les conditions d'accueil aux 3 pays, l'évaluation des différentes incidences financières et patrimoniales, le partage actif/passif où il faudra trouver un accord local équitable.

La séance s'est terminée à 20h30.